

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la commune.

La présentation du Compte administratif et le vote par le Conseil Municipal ont lieu le 24 février 2020. La maquette officielle peut être consultée sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

SOMMAIRE

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- a) Les dépenses
- b) Les recettes
- c) Le résultat

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- a) Vue d'ensemble
- b) Les dépenses
- c) Les recettes
- d) Le résultat et les Restes à réaliser

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2019, comme cela est le cas depuis plusieurs années, l'augmentation des dépenses est plus importante que celle des recettes. De ce fait, la capacité d'autofinancement de la collectivité tend à la baisse.

VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	2015	2016	2017	2018	2019
DEPENSES	2 137 927,41	2 184 588,46	2 296 244,53	2 300 158,81	2 413 938,26
Var DEP n-1	+1,65 %	+2,19 %	+5,11%	+0,17 %	+4,95 %
RECETTES	3 010 417,15	3 058 434,61	3 170 687,33	3 150 556,96	3 211 043,48
Var REC n-1	+0,40 %	+1,60%	+3,67%	- 0,63 %	+1,92%

a) Les dépenses

L'augmentation globale des dépenses de fonctionnement est de 4,95 % en 2019 (+113.780 €).

Les charges à caractère général, composées principalement des achats de petits matériels et fournitures, des flux de carburants/Electricité/Gaz/Eau, des contrats d'entretien et des prestations de services tels que la fourniture des repas du restaurant scolaire, **augmentent de 2,4 %**.

Les charges de personnel **augmentent de 4,9 %**, du fait principalement de la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) et des recrutements d'agents auxiliaires ;

Les autres charges : Amortissements, charges financières, subventions et contributions diverses **évoluent de 7,7%** par rapport à 2018. En effet, les subventions versées à la MPT et à la Crèche ont en effet été augmentées cette année du fait de la prise en charge directe par ces associations, des frais de nettoyage de leurs locaux. La subvention au CCAS a également été augmentée.

VARIATIONS SUIVANT CATEGORIES DE DEPENSES					
	2015	2016	2017	2018	2019
Charges générales	574 729 (-1,1 %)	592 074 (+3 %)	612 723 (+3,5 %)	636 351 (+3,9%)	651 522 (+2,4%)
Charges de personnel	949 428 (+2,5 %)	972 586 (+2,4 %)	1 063 045 (+9,3%)	1 046 740 (-1,5%)	1 097 845 (+4,9%)
Autres charges	613 771 (+3,1 %)	619 928 (+1 %)	620 477 (+0,1%)	617 068 (-0,5%)	664 571 (+7,7%)

b) Les recettes

Les recettes n'ont augmenté que de 1,92 % (+ 60.486 €).

Les remboursements de charges de personnel se sont vus diminuer de - 25 % du fait du nombre moins important d'arrêts maladies du personnel.

Les produits des services, regroupant le restaurant scolaire/Garderies, les autres redevances, les ventes de concessions du cimetière et les remboursements de charges par les locataires **ont augmenté de 5,9 %**.

Les impôts et taxes progressent de 2,6 % du fait de l'augmentation des produits des contributions directes (+ 63.400 €) et de la taxe afférente aux droits de mutation sur les transactions immobilières (+8.000). Les produits de la taxe sur l'électricité ont diminué (- 7.200 €).

S'agissant des dotations et participations, on remarque une baisse de 4,7 % ; En effet, la péréquation appliquée entre les collectivités a conduit à un nouvel écrêtement de la DGF de 9.220 €. Le FCTVA sur les dépenses d'entretien a également diminué de 3.800 € (calculé sur les dépenses d'entretien de 2017)

Les autres produits, constitués des revenus des immeubles et des produits exceptionnels (essentiellement remboursements d'assurances), **ont augmentés de 9,9 %**.

VARIATIONS SUIVANT CATEGORIES DE RECETTES					
	2015	2016	2017	2018	2019
Rbt. charges de personnel	31 112 (+12,8 %)	40 661 (+30,7 %)	66 968 (+64,7 %)	33 527 (-49,9 %)	25 132 (-25 %)
Produits des services	127 679 (-0,5 %)	178 713 (+40 %)	166 551 (-6,8 %)	185 328 (+11,27%)	196 245 (+5,9%)
Impôts et taxes	2 255 645 (+2,1 %)	2 315 799 (+2,7 %)	2 385 417 (+3,1%)	2 442 743 (+2,4%)	2 507 319 (+2,6%)
Dotations et participations	470 271 (-4,4 %)	406 986 (-13,4 %)	386 888 (-5%)	376 637 (-2,7%)	358 895 (-4,7%)
Autres produits	125 710 (+10,6 %)	116 275 (-7,5 %)	164 863 (+41,8%)	112 322 (-31,9%)	123 453 (+9,9%)

c) Le résultat

On constate donc un excédent de fonctionnement de 797.105,22 € à la fin de l'exercice 2019

Selon les règles de la comptabilité publique, le Conseil Municipal a la possibilité de reporter cet excédent sur la section de fonctionnement (C/002) ou de l'affecter tout ou partie sur la section d'investissement (C/1068).

Cependant, si un besoin de financement en investissement est déterminé, l'affectation devra au moins couvrir ce besoin.

I – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

D'importantes dépenses d'investissement avaient été prévues pour 2019 ; Cependant, les retards pris sur les travaux des 4 opérations ont considérablement modifié le planning de réalisations budgétaires prévu.

En effet, en dépenses d'investissement, **les réalisations ne représentent que 35 % des prévisions.** Les recettes atteignent 89 %, d'où un excédent d'investissement important mais aussi des reports considérables.

a) Vue d'ensemble

Les Recettes et dépenses d'investissement réalisées en 2019 se répartissent de la façon suivante :

RECETTES		DEPENSES	
Excédent 2018 reporté	2.516.293	Capital des emprunts	120.132
Excédent de fonc capitalisé	850.398	Travaux construction (nouv bât)	1.532.463
		Travaux sur bâtiments existants	18.900
Amortissements	175.267	Trav de voiries et autres inst. tech	127.418
FCTVA et TAM	373.379	Trav d'aménagement de terrains	
Subventions d'équipement	365.504	Acquis div (Mob., mat, terrains)	58.620
Emprunts et cautions	500.786	Frais d'études et autres	24.804
		<i>Rbt TAM</i>	3.056
<i>Avances forf et cautions</i>		<i>Rembt avances forf et cautions</i>	4 770
Total des recettes	4.781.627	Total des dépenses	1.890.163

b) Les dépenses

Une grosse partie des dépenses d'investissement de 2019 (1.532.463 €) correspond aux travaux de construction des 4 opérations en cours :

- 946.983 € pour la construction de la nouvelle MPT et du CLSH
 - 174.025 € pour la construction d'une salle des mariages accessible
 - 393.850 € pour la construction du « petit café » et de la maison de santé pluri-professionnelle
 - 17.605 € pour la réhabilitation du bâtiment de « La Prébende » (1 logement + locaux du Relais d'Assistantes Maternelles).
- ✓ **Les travaux sur bâtiments existants pour 18.900 €** correspondent aux travaux effectués sur divers bâtiments communaux (Ecoles, cimetière, rest. scolaire...).
- ✓ **Les travaux de voirie ou d'installations techniques (127.418 €)** correspondent à :
- 82.000 € pour les travaux effectués au Gayot
 - 19.700 € pour les travaux effectués au Gay
 - 19.000 € pour la mise en place de bornes escamotables sur la place
 - Le reste soit 6.700 € pour les travaux Chemin du Chouris
- ✓ **Les diverses acquisitions pour 58.620 €** concernent essentiellement le mobilier de la nouvelle salle des mariages, du mobilier et du matériel informatique pour les écoles, du matériel pour les services techniques, des logiciels administratifs,...
- ✓ **Les frais d'études ou autres (24.804 €)** correspondent à la suite des travaux sur le PLU et aux frais d'études concernant l'avenir de l'Ecole.

c) Les recettes

Les recettes d'investissements effectives de l'exercice 2019 représentent 4.781.627 € et donc 89 % du budget prévisionnel.

Outre les recettes constituées par les excédents de 2018 (excédent de fonctionnement capitalisé + excédent d'investissement) pour 3.366.691 €, le FCTVA et le produit des Taxes d'Aménagement et les amortissements, **les principales recettes concernent le financement des opérations en cours :**

- 500.000 € d'emprunt au CREDIT MUTUEL pour le financement de la MPT
- 365.504 € de subvention d'équipements :
 - 100.000 € de la Région pour la Maison Médicale
 - 116.788 € pour la MPT
 - 110.332 € pour le CLSH
 - 26.858 € pour la salle des mariages
 - 11.526 € pour les travaux de voirie

d) Le résultat et les restes à réaliser

Le résultat budgétaire de 2019 pour l'investissement est de + 2.891.463,68 €

Ce résultat sera à reporter en 2020 en excédent d'investissement

Les dépenses d'investissements ayant fait l'objet sur 2019 de bons de commande, engagements ou marchés, **et non réalisés**, doivent obligatoirement faire l'objet d'un report sur 2020. Il s'agit des **RESTES A REALISER**.

Compte tenu des retards pris sur les travaux des opérations en cours, le montant total de ces « Restes à réaliser » est considérable : 3.285.650 €. Il s'agit de :

- Engagements/commandes PLU : 5.940 €
- Engagements/commandes Frais Etudes : 22.100 €
- Engagements/commandes mobilier : 32.900 €
- Engagements/commandes matériel divers : 3.300 €
- Engagements/commandes aménagements terrains : 47.700 €
- Engagements/marchés Opération du Bourg : 423.100 €
- Engagements/marchés MPT/clsh : 1.804.200 €
- Engagements/marchés Salle conseil/mariage : 724.700 €
- Engagements/marchés Prébende : 202.300 €
- Engagements/commandes Divers travaux : 19.410 €

Les restes à réaliser en RECETTES d'investissements se montent à **50.000 €**. Il s'agit de la subvention de la CAPV pour le « petit café ».

Il résulte de ces éléments, un besoin de financement pour l'année 2020 de 344.186,32 €

Excédent INV - RAR dépenses + RAR recettes

Soit 2.891.463,68 € - 3.285.650 € + 50.000 €

Ce besoin de financement sur 2020 doit obligatoirement être couvert par l'affectation du résultat de fonctionnement de 2019, ce qui est le cas, l'excédent de fonctionnement étant de 797.105,22 €

A ST-JEAN-DE-MOIRANS, le 24 Février 2020

Le Maire,

Laurence BETHUNE

